

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2024



PRÉSENTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL

LE 27 FÉVRIER 2024

COMPRENDRE LE ROB

Chaque année, dans toutes les communes de plus de 3500 habitants et dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant (L. 2312-1 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement/investissement)
- les engagements pluriannuels envisagés par la commune : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette pour assurer l'information sur la situation financière

Ces éléments budgétaires et financiers interviennent après avoir contextualisé la situation de la commune dans un environnement économique, social et politique global.

Le rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire soumis à un vote traduit par une délibération et relaté dans un compte rendu de séance.

Le ROB est transmis à la préfecture et au président de Nîmes métropole sous 15 jours après son examen en conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public, notamment sur le site Internet.

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte (généralement fin Mars à Bouillargues).

ROB 2024 – PRESENTATION GENERALE

Contexte économique et social global

Situation en France

Principales données financières 2024

Analyse financière du bloc communal

Loi de finances 2024 : mesures concernant les communes comme Bouillargues

Focus sur les mesures en faveur de la planification écologique

Contexte local

- Budget 2024 de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- ROB 2024 du Département du Gard
- Nîmes métropole : éléments du ROB 2024

Nîmes métropole et Bouillargues : liens financiers

Données générales de Bouillargues

Enfance et jeunesse

Activité locale, emploi et revenus

Habitat et logements sociaux

Rétrospective 2022 : dépenses et recettes

Dette : baisse continue des charges financières

Point sur le contrôle de la CRC 2023

Rappel du projet de mandat 2020/2026

Rappel des objectifs d'évolution

Budget général

- Section de fonctionnement : recettes (fiscalité, dotations, compensations intercommunales, loyers et tarifs, autres) et dépenses (générales, personnel, subventions, autres)
- Investissement : programmation pluriannuelle sur le mandat, dépenses et recettes 2024
- Baisse continue des charges financières

Budget annexe « cimetière »

CCAS : informations sur le budget et les actions

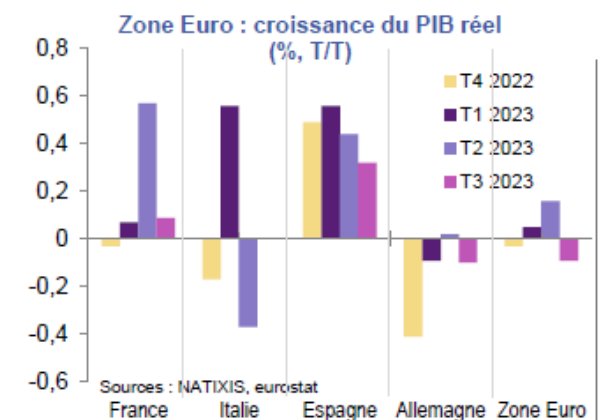
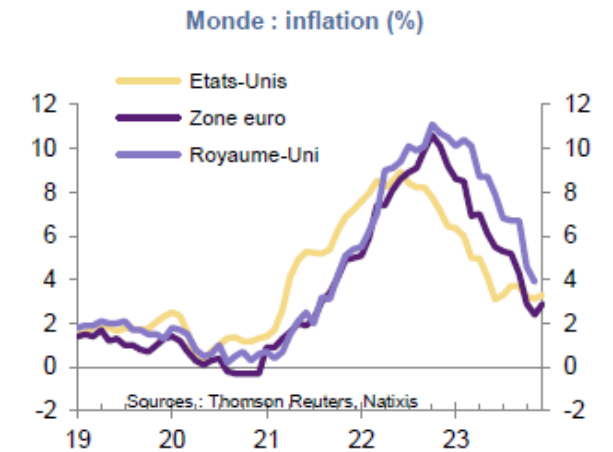
CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL GLOBAL

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

La situation du marché immobilier reste préoccupante.

Une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne est annoncée après l'été prochain, ce qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.



SITUATION EN FRANCE

- **Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre.** En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de global atteint à +7,3% sur un an en février 2023 (3,7 % sur l'année 2023). Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.
- **Les perspectives d'emploi restent favorables** malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi
- **Le rétablissement des finances publiques sera lent.** En 2023, le déficit s'est stabilisé à -4,6% au T2. La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement (qui vise un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027) repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES 2024

- **Contexte macro-économique**

Croissance France	1,4 %
Croissance Zone €	1,3 %
Inflation	2,6 %

- **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique	0,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,4 %
Dettes publiques (% du PIB)	109,7 %

- **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'État	105,10 milliards €
dont concours financiers de l'État	54,79 milliards €
dont DGF	27,15 milliards €

Tableau 16 : Prélèvements obligatoires par sous-secteurs

En % du PIB, champ courant	2022	2023	2024
État	12,9 %	12,2 %	12,3 %
ODAC	0,7 %	0,7 %	0,7 %
APUL	6,6 %	6,3 %	6,3 %
ASSO	24,9 %	24,7 %	24,6 %
UE	0,3 %	0,3 %	0,2 %
Taux de prélèvements obligatoires	45,4 %	44,0 %	44,1 %
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6 %	44,4 %	44,4 %

Tableau 17 : Évolution des prélèvements obligatoires

	2022	2023	2024
Croissance du PIB en valeur (1)	5,5 %	6,8 %	4,0 %
Évolution effective des prélèvements obligatoires (PO)	8,0 %	3,7 %	4,1 %
Évolution spontanée des PO (2)	8,7 %	4,0 %	4,2 %
Élasticité des PO au PIB (2) / (1)	1,6	0,6	1,1

Légende

ODAC : Organismes divers d'administration centrale

APUL : Administration publiques locales

ASSO : Association

UE : Union Européenne

PO : Prélèvement obligatoire

Ces données (inflation, transferts...) permettent de projeter des évaluations budgétaires au niveau communal.

ANALYSE FINANCIERE DU BLOC COMMUNAL

Extraits de la conclusion de l'AMF – novembre 2023 lors du Congrès des Maires

- En raison des restrictions successives de ressources et des marges de manœuvre budgétaires, la contraction de l'investissement du bloc communal observée depuis 2014 semble devenir structurelle.
- La suppression quasi totale du levier fiscal nuit à la prévision et à l'ajustement des recettes aux aléas de la conjoncture. La concentration du panier fiscal sur les seuls propriétaires affaiblit la capacité d'agir des communes et des EPCI, et notamment leur rôle d'amortisseur des crises.
- S'ajoute la non-indexation de la DGF sur l'inflation, alors que la hausse des prix devrait se poursuivre jusqu'en 2025 [...].
- Les collectivités locales sont pourtant un atout pour l'équilibre des comptes de la Nation, finançant en effet plus de 70 % de l'investissement public hors R & D avec 9 % de la dette publique. Leurs dépenses représentent moins de 12 % du PIB, et restent inférieures à la moyenne européenne à 18 %. [...]
- La réduction continue des capacités financières des communes et des EPCI conjuguée à la suppression continue de leurs marges de manœuvre risque de ne pas permettre de financer les nouveaux enjeux de politique publique. La nouvelle donne fiscale à la main de l'État, la baisse de la DGF en volume à hauteur de 72 Md€ depuis 2010 (Cf. calculs en annexe), le fléchage des dotations, sont autant de freins au financement des grandes priorités nationales.
- En particulier, les équilibres et les marges de manœuvre dont disposent désormais les collectivités, pourraient ne pas leur permettre de participer à des investissements écologiques à hauteur de 12 Md€ par an, soit une augmentation annuelle de 6,5 Md€ par an. Ce montant représente en effet pour l'ensemble des collectivités 10 % d'augmentation annuelle de leurs investissements, soit la totalité des augmentations réalisées actuellement. Les 72 Md€ de prélèvement sur la DGF auraient été bienvenus pour participer au financement de la transition énergétique, mais aussi du logement, à la réindustrialisation du pays, plutôt que d'être absorbés par un déficit qui ne se réduit pas.

LOI DE FINANCES 2024

MESURES CONCERNANT LES COMMUNES COMME BOUILLARGUES

- La **revalorisation de la DGF** prévue reste en deçà de l'inflation (annoncée à 2,6 % en 2024) et entraîne donc de nouveau une diminution en volume de la DGF. L'Etat affiche que la hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024 – attention, cette augmentation concerne en partie la DSU et la DSR
- Le **fléchage « écologique » de la DETR et de la DSIL** est renforcé en 2024 (25 % des enveloppes y seront consacrés) mais les montants des fonds sont inchangés depuis 2019 : 1,046 Md€ pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL. Le fonds vert et le fonds friche devrait aussi être reconduits.
- Le bloc communal perçoit la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers. En 2023, **le produit des DMTO a diminué**, une baisse est à craindre en 2024
- Définition des modalités de répartition de la **dotations pour les titres sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 (article 58). Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.
- **Coefficient de revalorisation des bases fiscales 2024** : + 3,8 % (selon les estimations)
- Réforme de la **dotations particulière élu local**. Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants. Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants. Le coût de la mesure (0,4 million d'euros) est financé par l'Etat.

FOCUS SUR LES MESURES EN FAVEUR DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Depuis 2020, l'élaboration du budget de l'État comprend une composante verte. Chaque année, en annexe du projet de loi finances, le Gouvernement publie un rapport, le budget vert, qui recense l'ensemble des dépenses ayant un impact favorable ou défavorable sur l'environnement.

A Bouillargues, le PPI est aussi analysé au regard de ces impacts !

Afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, **l'État renforce le verdissement de ces dotations**. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSIL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID.

Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard € en 2024, soit 25 % de ces dotations.

Une enveloppe supplémentaire de **7** milliards € en crédits de paiement est proposée dans le PLF 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €



CONTEXTE LOCAL

... BUDGET 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE

Un retour aux grands équilibres d'avant crise Covid-19



Budget total
3,55 Mds €



Investissements (hors
emprunt) : 1,2 Md €
1re Région en
investissement par
habitant



70 % des
investissements
financés par des
**ressources
propres**



Baisse du recours
à l'emprunt
- 35 %



Baisse des
dépenses de
fonctionnement
- 0,2 %

« l'Occitanie poursuit son combat pour relever plusieurs défis, face au choc inflationniste qui frappe le territoire. Avec pour priorité le soutien aux habitants et aux entreprises à travers des aides au pouvoir d'achat et à la transition énergétique. »

Budget Vert : la Région sur une trajectoire positive

Depuis 2021, la Région annexe un « Budget Vert » dédié au climat dans son budget primitif, pour classer les dépenses de la collectivité selon leur impact environnemental. Ainsi, les dépenses « très favorables » et « favorables » au climat passent de 25,8 % à 37,8 % entre 2021 et les prévisions de 2024. Impactées par la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, les dépenses « défavorables » représenteront moins de 6 % des dépenses régionales.

Source : site internet de la Région, article publié en décembre 2024

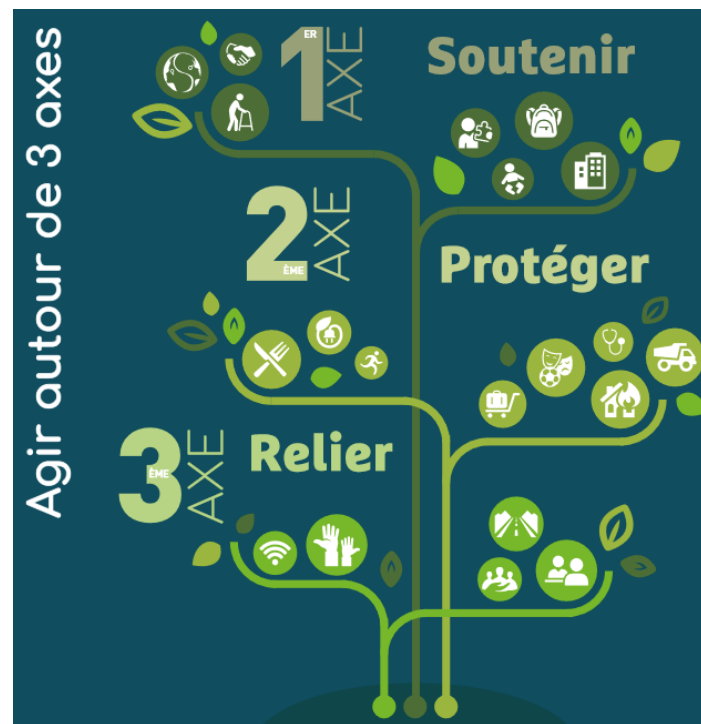
CONTEXTE LOCAL

... ROB 2024 DU DÉPARTEMENT DU GARD

Source : ROB du CD30 présenté en séance le 1^{er} décembre 2023

Poursuivre sa politique de renforcement des Services publics à travers notamment 4 actions clés du projet départemental mises en exergue depuis le début du mandat :

- La création des « Maisons du Conseil départemental » a vocation à proposer des points d'accueil de la collectivité au plus près des territoires, pour en faciliter l'accès aux Gardoises et aux Gardois. Les premières Maisons ont ouvert au printemps 2023.
- La mise en place d'un Conseil départemental des Jeunes travaille à présent à mettre en œuvre de projets concrets.
- La création, en janvier dernier, de l'Agence départementale de l'habitat et du logement, permet au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.
- La rénovation du Centre sportif départemental de Méjannes-le-Clap dont le label Terre de Jeux séduit déjà les équipes sportives de haut niveau



maintenir un haut niveau d'investissement avec 150 M€ prévus en 2024 (hors remboursement du capital de la dette), supérieur donc à celui de 135 M€ en dépenses réelles d'investissement en 2023.

Dépenses : il convient de s'attendre pour l'exercice à venir à des **augmentations** dans divers postes comme par exemple les dépenses sociales obligatoires liées en partie aux allocations individuelles de solidarité. On note aussi une poursuite de l'impact de l'inflation notamment au niveau de l'énergie. Enfin, il est indispensable d'anticiper les moyens alloués aux différents schémas et à la montée en puissance des grands projets

Une **situation financière saine** qui laisse à la collectivité la possibilité de recourir à l'emprunt à hauteur de 50 M€, en 2024.

NÎMES MÉTROPOLE : ÉLÉMENTS DU ROB 2024

Le projet de budget consolidé 2024 cumule un volume de **380 M€** de dépenses se décomposant de la façon suivante :

- **209 M€** de dépenses de fonctionnement (hors opérations intra budgétaires)
- **123 M€** de nouvelles dépenses d'équipement (hors reports de 2022)
- **47,8 M€** d'autres investissements : remboursements d'emprunts, opérations pour compte tiers notamment

Les grands projets de Nîmes-Métropole

- ✚ Plan Climat Air Energie Territorial
- ✚ Mobilité – Pôle d'échange Multimodal
- ✚ Mobilité – Plan Vélo
- ✚ Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- ✚ GEMAPI : PAPI III
- ✚ AEROPORT : transfert de propriété
- ✚ Magna Porta

Quelques chiffres

- Une capacité de désendettement de 9,2 ans (contre 8,2 ans en 2023)
- Dette : 459 € par habitant
- Une baisse cumulée de la DGF de - 8,3 M€ depuis 2015
- 397 M€ d'ouvertures nettes de crédits d'investissement sont prévues pour les années 2023-2026.
- 452,9 ETP en 2024
- Plus de 80 % des investissements votés en 2024 sont intégrés dans des AP/CP
- 5 M€ consacrés aux fonds de concours
- Stabilité des taux entre 2023/2024
 - CFE : 34,30%
 - TFNB : 4,09%
 - TEOM : 11,71%
 - Versement mobilité : 2%

NÎMES MÉTROPOLE ET BOUILLARGUES

RAPPELS DES LIENS FINANCIERS

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées: DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée, service fiscalité... Elle est réajustée à chaque transfert de compétences par la CLECT. Elle a été de 513 170,80 € € en 2022. En 2023, le montant est annoncé à la baisse.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) – facultative pour les communauté d'agglomération : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est calculée selon plusieurs critères : potentiel fiscal des 4 taxes locales, revenu par habitant, population DGF, taux de logement social, nombre d'élèves, longueur de voirie... Elle est évaluée à 55 000 € en 2023.

Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). La somme allouée à Bouillargues est de 956 380 € maximum pour la totalité du mandat 2020/2026.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : créé en 2012, c'est un outil de péréquation horizontale entre collectivités locales. En 2022, les 39 communes, membres de Nîmes Métropole, ont bénéficié de 5,49 M€ et Nîmes Métropole de 2,54 M€. Le montant et la répartition de l'enveloppe de F.P.I.C. 2024 devrait être reconduit (131 108 € en 2023).

DONNÉES GÉNÉRALES DE BOUILLARGUES

SOURCES INSEE ET ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2023

6328 habitants au 1er janvier 2024 (en légère baisse annuelle depuis 2019)

Les 45 et 59 ans sont les plus nombreux à Bouillargues avec une part assez importante (30 %) de couples sans enfant. Peu de personnes vivant seules (17 % de femmes)

ETAT-CIVIL 2023

22 mariages
14 PACS
53 décès (dont 30 à Bouillargues)
4 changements de nom
36 naissances (hors commune) dont **1 à Bouillargues !**
5 baptêmes civils
11 reconnaissances anticipées

SENIORS

En moyenne 50 résidents accueillis à la maison de retraite « Résidence du Languedoc »
Entre 2009 et 2019, le nombre de 75 ans et plus est passé de 491 à 722 (+ 47 %). En 2019, les plus de 75 ans représentaient 12 % de la population de Bouillargues
En 2021, le nombre de retraités du régime général était de 1324 contre 1207 en 2016

60 ASSOCIATIONS

Pour tous les publics et dans de nombreux domaines : sport, culture, loisirs... Le succès annuel du forum des associations est un signe très positif.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

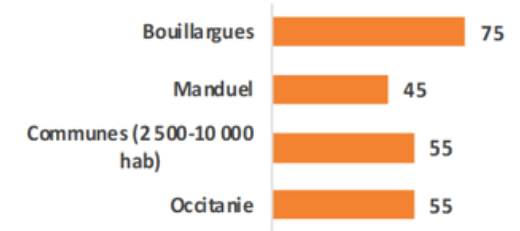
	Spécialistes	Pharmacies
Médecins généralistes	2	2
7	Chirurgiens dentistes	Autres professions
	3	33

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

ENFANCE ET JEUNESSE

- **Nombre d'enfants scolarisés (2023/2024)** : élémentaire : 294 (-4), maternelle : 146 (-12), école privée sous contrat Charles Péguy : 221 (dont 91 Bouillarguais), collège : 828 (dont 361 Bouillarguais). Une école privée (hors contrat) bilingue à pédagogie Montessori accueille une quinzaine d'enfants en temps scolaires et pendant les mercredis et les vacances. Une section collège a également ouvert à la rentrée 2023. **Les prévisions de fermeture de classes inquiètent et sont sous surveillance.**
- Une cinquantaine d'enfants de 3 à 11 ans accueillis régulièrement le mercredi à l'ALSH et pendant les vacances scolaires
- Le Point Rencontre Jeunes a repris aussi de l'ampleur : il est ouvert pendant les vacances scolaires (sauf Noël) pour les ados. Le nouveau marché enfance vise sur ce point à renforcer le partenariat avec le collège
- La crèche (associative) accueille une quarantaine d'enfants réguliers et 25 enfants occasionnels. Un renouvellement de la Direction et du bureau est prévu en 2024
- Un indice de position sociale des élèves de la commune supérieur aux moyennes locales et régionales : 115 pour la commune contre 103 dans la CA de Nîmes Métropole et 107 en Occitanie, indiquant un environnement familial plus favorable pour les élèves de Bouillargues que pour ceux des territoires de comparaison

Nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus) pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source : CAF 2020

En 2020, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant de la commune était de 75 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Évolution des 3-17 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
3-5 ans	211	218	193	-9%
6-10 ans	399	398	382	-4%
11-14 ans	363	374	331	-9%
15-17 ans	278	291	259	-7%
TOTAL	1 251	1 281	1 165	-7%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 3-5 ans est passé de 211 à 193, soit une évolution de -9% pour Bouillargues.

ACTIVITE LOCALE, EMPLOI ET REVENUS

Source : Analyse des Besoins Sociaux 2023 et INSEE

EMPLOI

Taux de chômage parmi les plus faible de l'intercommunalité malgré une hausse chez les 19/24 ans : 29 % au chômage en 2019 contre 25 % en 2009

Le taux d'activité des personnes des 15-64 ans assez élevé : 74% ; dont 73 % en CDI

La nécessité de disposer d'un moyen de locomotion pour s'insérer professionnellement sur le territoire (89 % des actifs Bouillarguais utilisent leur voiture)



Une précarité professionnelle plus marquée chez les femmes mais une part de diplômés de l'enseignement supérieur plus importante chez les femmes que chez les hommes

ENTREPRISES

637 entreprises au 31 décembre 2020, les 3/4 ont entre 1 et 9 salariés

342 particuliers employeurs fin 2021

90 entreprises créées en 2022

REVENUS

48 % des ménages imposés en 2021 (41 % en Occitanie)

Revenu annuel moyen déclaré : 29 223 € par foyer fiscal en 2021 contre 24 828 € pour l'Occitanie

En 2021, 97 foyers allocataires CAF au RSA

28% des foyers percevant une aide pour le logement, contre 47% en Occitanie

HABITAT ET LOGEMENTS SOCIAUX

2747 résidences principales au 1/1/22

72% de propriétaires contre 59 % pour l'Occitanie (2019)

Taux de réalisation des LS : 7,47 % au 1/1/23

Objectif 25 % = 687 logements à réaliser

Déficit = 484

Gestion en flux : dès 2024, la gestion des logements dits « réservés » à la commune ne se fera plus en stock mais en flux (loi ELAN et loi 3DS). De nouvelles conventions sont à prévoir pour clarifier les méthodes d'attribution des bailleurs sociaux.

A Bouillargues, les demandes et les attributions sont suivies attentivement.

Evolution du prélèvement

2019	0 €
2020	2506 €
2021	43 047 €
2022	93 896 €
2023	+ 200 % annoncés 281 463 €

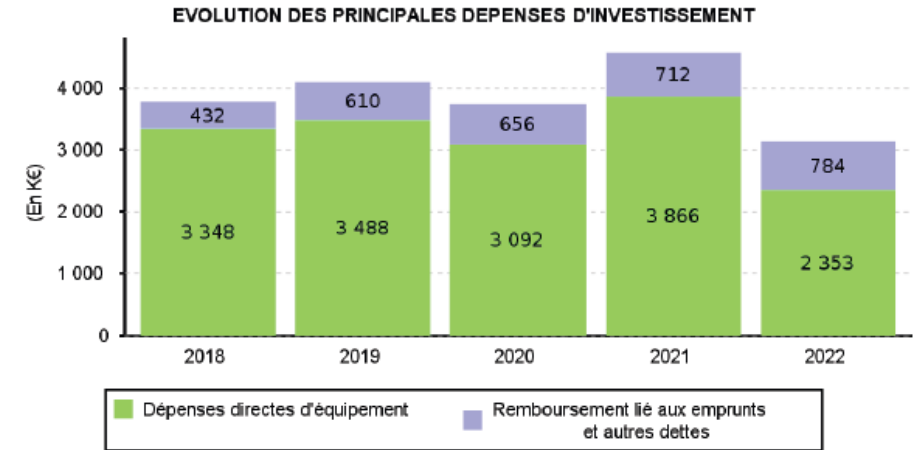
La commune étant en **carence**, c'est-à-dire qu'elle ne réalise pas assez de logements sociaux, l'Etat applique une pénalité qui évolue chaque année et qui est largement majorée en 2024. Des démarches contradictoires sont en cours.

*Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, le gouvernement propose d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. **Une baisse de la TF est à prévoir à terme avec la multiplication des LS***

RÉTROSPECTIVE SUR LES DÉPENSES 2022

2022 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	273	273	260	258
Charges de personnel	313	541	563	553
Charges de gestion courante	101	130	113	114
Charges réelles financières	19	31	25	21
Charges réelles exceptionnelles	0	5	7	8

Des charges de personnel et financières toujours nettement plus basses que les moyennes de la strate



Des dépenses d'investissement à la baisse en 2022 en raison de mutation de personnel

+

une CAF nette moyenne annuelle stable

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

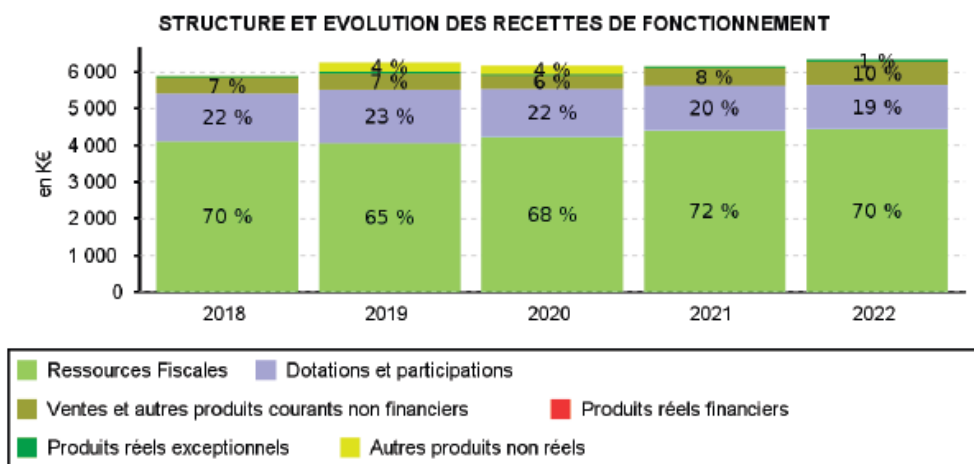
+

un niveau de trésorerie toujours très satisfaisant

RÉTROSPECTIVE SUR LES RECETTES 2022

(CHIFFRES 2023 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

FONCTIONNEMENT



Source : document de valorisation financière et fiscale 2022 du Trésorier données 2023 non connues à la date du ROB

INVESTISSEMENT

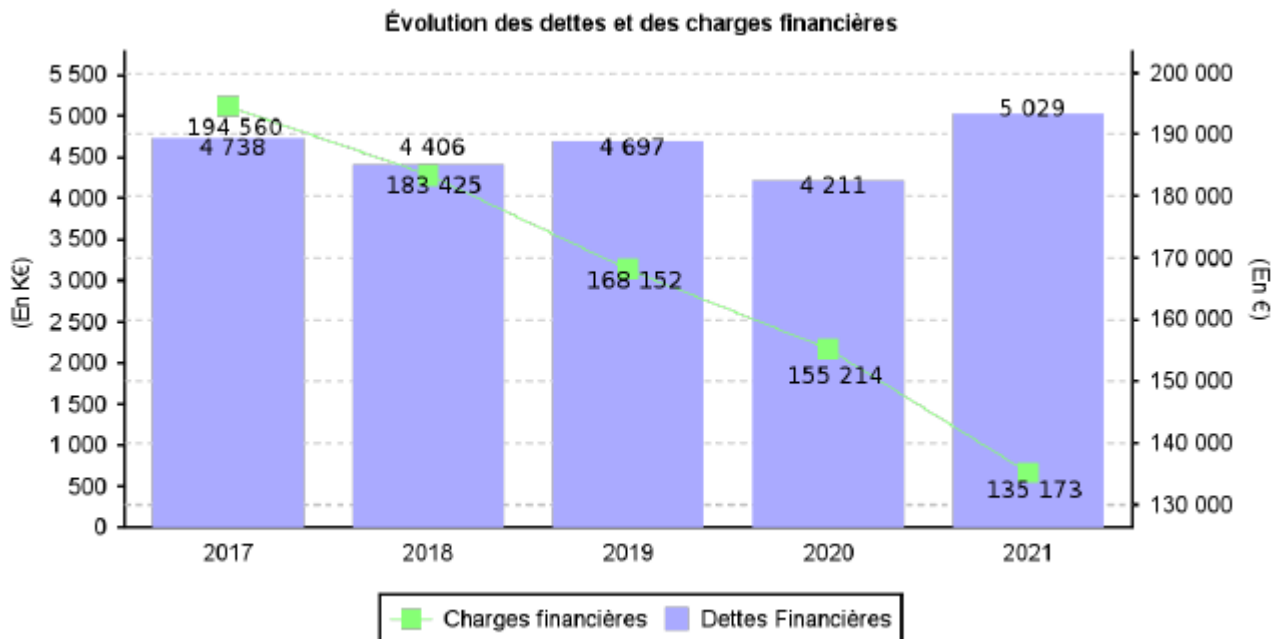
De très bon taux de réalisation des recettes...

- Dotations : 128,52 %
- Subventions reçues : 111,71 %

... et un bon niveau de subventions perçues :

2022	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
En €/hab				
Dotations et fonds globalisés	80	78	66	64
Recettes liées aux emprunts	0	87	80	69
Subventions et participations d'équipement reçues	145	93	83	78

DETTE : BAISSSE CONTINUE DES CHARGES FINANCIÈRES



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

La **dette par habitant** était de **530 €** par habitant au 31 décembre 2023, soit une baisse de 113 € en un an et de 870 € depuis 2008 (début du 1^{er} mandat). Cette dette est de 684 € par habitant pour les communes de même strate au 31/12/2022.

2024/2025 : emprunt à définir

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT Moins de 1 an !

En 2028, à niveau d'emprunt égal, le remboursement de la dette ne sera plus que de **292 840 €** (contre 634 462,23 € en 2024)

POINT SUR LE CONTRÔLE DE LA CRC 2023

CRC : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

LES ETAPES

- Début du contrôle : mars 2023
- Rapport provisoire : août 2023
- Rapport définitif : décembre 2023
- Rapport définitif : janvier 2024
- Présentation en conseil municipal : février 2024

PERIODE SOUS REVUE : 2018/2023

8 THEMES CONTRÔLES

- Gouvernance, missions et compétences
- Fiabilité des comptes et information financières
- Situation financière
- Gestion des ressources humaines
- Commande publique
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Cybersécurité, protection des données, information des usagers
- Renouvellement urbain

Soit plusieurs milliers de documents transmis en quelques semaines.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS A RETENIR

La situation financière de la commune est très solide, grâce à un excédent de fonctionnement et une épargne importante offrant une belle marge de manœuvre pour mener des investissements forts sans avoir à recourir massivement à l'emprunt.

La capacité de désendettement était de 2,3 ans au 31 décembre 2022, contre 4,9 ans dans les communes comparables, ce qui est rassurant sur la bonne gestion interne.

Le programme politique est très volontariste, notamment via la zone sportive et la ZAC de Bonice. Le retard de certains projets relève de contraintes extérieures.

Les charges de personnels sont maîtrisées, très en dessous des moyennes observées dans les structures comparables ; ce qui témoigne de la bonne gestion de ces coûts. Le service public reste rendu grâce à l'intervention, dans certains domaines comme l'entretien, de prestataires extérieurs.

Le fort soutien au monde associatif (plus de 350 000 € en 2022), nécessite la mise en place d'un suivi plus formalisé des subventions et des avantages en nature (voir aussi page 31).

RAPPEL DU PROJET DE MANDAT 2020-2026

UN COMPLEXE SPORTIF MULTIGÉNÉRATIONNEL

Notre gestion financière est basée sur une démarche de responsabilité et de clarté

SÉCURITÉ

Nous renforçons la sécurité de proximité

ÉCOLOGIE ET EMBELLISSEMENT

Nous voulons préserver, protéger et valoriser Bouillargues

CREATION D'UN « **BUDGET VERT** »

URBANISATION MAÎTRISÉE

Nous posons les bases du quotidien pour pouvoir envisager demain

Des animations toute l'année et pour tous les âges

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Nous donnons aux enfants les moyens pour bien grandir et à notre jeunesse les solutions pour s'épanouir

SOCIAL

Nous sommes attentifs et bienveillants envers les plus fragiles

Nous prônons une action culturelle et artistique forte

RAPPEL DES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION

Des dépenses réelles de fonctionnement stables

- Dépenses à caractère général (011) encadrées grâce à la relance régulière des marchés, au suivi des budgets par service avec l'élu délégué et chaque responsable et au recherche d'optimisation des coûts de fonctionnement ; d'autant plus dans le contexte inflationniste actuel
- Dépenses du personnel (012) maîtrisées grâce au maintien des effectifs et à une organisation optimisée

Du besoin de financement de la collectivité

- Maîtrise des investissements engagés avec l'achèvement de la phase 1 du complexe sportif et la mise en place de la suite
- Maîtrise de la dette (à moins de 1000 €/habitant)
- Prise en compte de la baisse des fonds de concours – être attentif aux autres pistes (fonds verts, appels à projets...)

Maintien d'une trésorerie optimale et rassurante pour assurer les dépenses régulières sans avoir à recourir à des lignes de trésorerie (jamais fait depuis le début du mandat)

Maintien d'un autofinancement solide, signe d'une gestion maîtrisée et rassurant pour les banques qui notent ainsi très favorablement la commune

RECETTES FISCALES

Après la baisse continue des impôts locaux sur le mandat 2014/2020, une stabilité est maintenue pour 2024 (sans augmentation)

- Taxe sur le foncier bâti : 21.76 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54.87 %

Rappel : dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), un coefficient correcteur est appliqué au produit de TFPB transféré aux communes, afin d'assurer une compensation équilibrée. Il est calculé en comparant les ressources perdues et les ressources transférées.

Autres recettes fiscales principales

Taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, fonds de péréquation des ressources intercommunales, pour un total stable en cours d'estimation à plus de 400 000 € en 2024.

Revalorisation des
bases fiscales
2024 : + 3,8 %

...info générale...

Avec la suppression de la taxe d'habitation, toute une catégorie de population accède aux services publics locaux sans y contribuer financièrement, ce qui conduit à une rupture du lien fiscal entre une partie des contribuables et la collectivité. La revalorisation des bases accentue ainsi le caractère inégalitaire instauré par la suppression de la THRP.

DOTATIONS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DSR cible	141 506	70 753	0	0	0	0
DSR Péréquation	101 642	104 291	105 773	103 154	120 869	100 000
DSR Bourg centre	328 013	337 687	355 601	371 991	398 608	390 000
DGF	308 715	304 832	304 000	296 141	293 292	290 000
DNP	156 645	149 347	145 555	140 341	140 801	140 000
TOTAL	1 036 521	966 910	905 920	911 607	953 570	920 000

FOCUS DGF Affectée en recette de fonctionnement et donc libre d'emploi, la DGF représente environ 15 % des recettes réelles de fonctionnement de collectivités et joue donc un rôle majeur pour la constitution de l'autofinancement, principal levier d'investissement.

Pour rappel : La DGF a été mise en place pour compenser le versement représentatif de la taxe sur les salaires, ressource qui remplaçait déjà la taxe locale sur les ventes au détail perçue par les communes (supprimée en 1967 en raison de la généralisation de la TVA). La DGF devait évoluer dans des proportions comparables aux ressources supprimées. C'était la garantie d'une compensation à l'euro près.

La suppression de l'indexation de la DGF sur l'inflation, ainsi que les baisses de DGF entre 2014 et 2017 remettent en question cet édifice.

Source : analyse financière du bloc communal, AMF, novembre 2023

COMPENSATIONS INTERCOMMUNALES

Attribution de compensation : annoncée à 502 349,80 € (stable) en tenant compte

- Du transfert des compétences (développement économique, qualité de l'air, GEMAPI, ZAE, pluvial...)
- De l'adhésion aux services mutualisés : plateforme administrative (conseil juridique), CIUVP, briques informatique et téléphonie (Direction Numérique), DPD, SERVICE fiscalité, prévention hygiène et sécurité, conseil en économie partagée

Montant est estimatif et sera révisé au cours du mois d'avril 2024, une fois connus les coûts de mutualisation 2023

Le versement est réparti en 4 échéances.

Dotation de solidarité communautaire : suite à l'actualisation des données, Bouillargues devrait percevoir environ 56 000 € en 2024 (comme depuis 2022 – Nîmes Métropole fixera la somme exacte en avril 2024)

AUTRES RECETTES

Loyers et tarifs

- Les tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 2015 seront réactualisés au regard de l'inflation
- Stabilité du loyer de la MAPAD qui évolue selon le bail renouvelé en 2020 (indexation sur l'indice de référence des loyers)
- Maintien d'un tarif avantageux (35 €) pour les Bouillarguais pour le grand concert de l'été 2023 : Alain Souchon le 29 juin 2024 dans les arènes

Jeunesse

- Mise à jour des tarifs du temps méridien en septembre 2023 pour tenir compte de l'augmentation du marché de restauration scolaire, des coûts divers et des salaires
- Une réflexion est engagée pour optimiser les tarifs de l'ALSH au regard du nouveau marché de prestations passé
- C'est la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en juin 2022 qui organise les relances techniques et financières entre la commune et la CAF au sujet des projets liés à l'enfance. Les recettes seront évaluées avec prudence au regard du recul récent de la CTG et de l'obscurité du dispositif

FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – part fonctionnement

- Les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics les dépenses d'entretien des réseaux peuvent être intégrées au FCTVA
- 22 000 € estimés en 2024

DÉPENSES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

- Toujours maîtrisées grâce à l'attention portée aux achats et aux optimisations qui permettent cependant de maintenir un bon niveau de service : entretien bâtiment externalisé (les marchés relancés ont permis d'avoir des tarifs renégociés), fournitures diverses, réduction du nombre de véhicules en location, passage complémentaire au cimetière et à la ZAC des Combes pour l'entretien des espaces verts, frais de fonctionnement des équipements sportifs (Agora notamment) intégrés...
- Prise en compte de l'**inflation** qui a été forte en 2023 mais qui devrait se réduire en 2024
- Prise en compte de la variation du coût de l'énergie, en parallèle d'actions menées en faveur des économies d'énergie : la coupure de l'éclairage public de minuit à 5h du matin a permis une nette réduction de ces dépenses. Le marché de fournitures de gaz et électricité arrivant à échéance en octobre 2024, la prudence sur les tarifs s'impose
- Maintien du partenariat pour la gestion des services enfance avec la Ligue de l'Enseignement (péri et extrascolaire) suite à un renouvellement du marché pour 3 ans
- Intégration de la **forte pénalité pour non réalisation de logements sociaux : plus de 280 000 €** ; majorée cette année de 200 % comme pour de nombreuses communes
- Maintien d'un budget culture soutenu pour offrir une programmation qualitative (**Alain SOUCHON** programmé cet été dans les arènes)
- Augmentation de la participation à 45 € par enfant en maternelle et en élémentaire
- Augmentation de la cotisation au **SDIS à 193 285,90 €** (+ 17 585,02 € par rapport à 2023) en raison de l'application de nouveaux critères
- Prévision de 40 000 € de dotation pour risques (comme depuis 2016, jamais utilisée)

DEPENSES DE PERSONNEL

Révisées, en tenant compte de plusieurs points :

- L'augmentation de 5 points d'indice de tous les salaires au 1^{er} janvier 2024. La valeur du point devrait passer à 5,90 €. L'ajout de 5 points d'indice génère une charge de $5 \times 5,90 \text{ €} = 29,50 \text{ €}$ par mois et par salarié, soit 354 € par an et par salarié
- Stabilité des effectifs et recherche d'optimisation pour les remplacements
- Avancements de grades en application des LDG
- Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique et relèvement du SMIC de 1,13 % en janvier 2024 (la dernière hausse date de mai 2023)
- Revalorisation du supplément familial à partir du 2^{ème} enfant
- Cotisations
 - Augmentation de la part patronale pour la cotisation vieillesse : 2,02 % au lieu de 1,90 %
 - Baisse du taux « Accident du travail » pour les contractuel : 1,72 % au lieu de 1,81 %
- Mises à jour annuelles des formations PRAP et SST et application d'un plan de formation individuel (partenariat prioritaire avec le CNFPT pour réduire les coûts)
- Du contrat d'assurance statutaire 85 018,75 € (+ 3 062,66 €)

ACTION SOCIALE

Pour ses agents, la commune adhère au CNAS près de 6900 € d'aides (CESU, chèques culture, billetterie cinéma, aides rentrée/noël, séjours...) ont bénéficié à 30 utilisateurs.

La commune verse 50 € par an à chaque agent qui souscrit un contrat de prévoyance labellisé.

Réflexion prévue (avant 2026) pour la participation à la mutuelle.

Les charges de personnel représentent 44,48 % des dépenses de fonctionnement
(contre 46,9 % en 2021)

13 295 € consacrés à la formation en 2022

(source : rapport social unique 2022 – dernière version connue à la date du ROB)

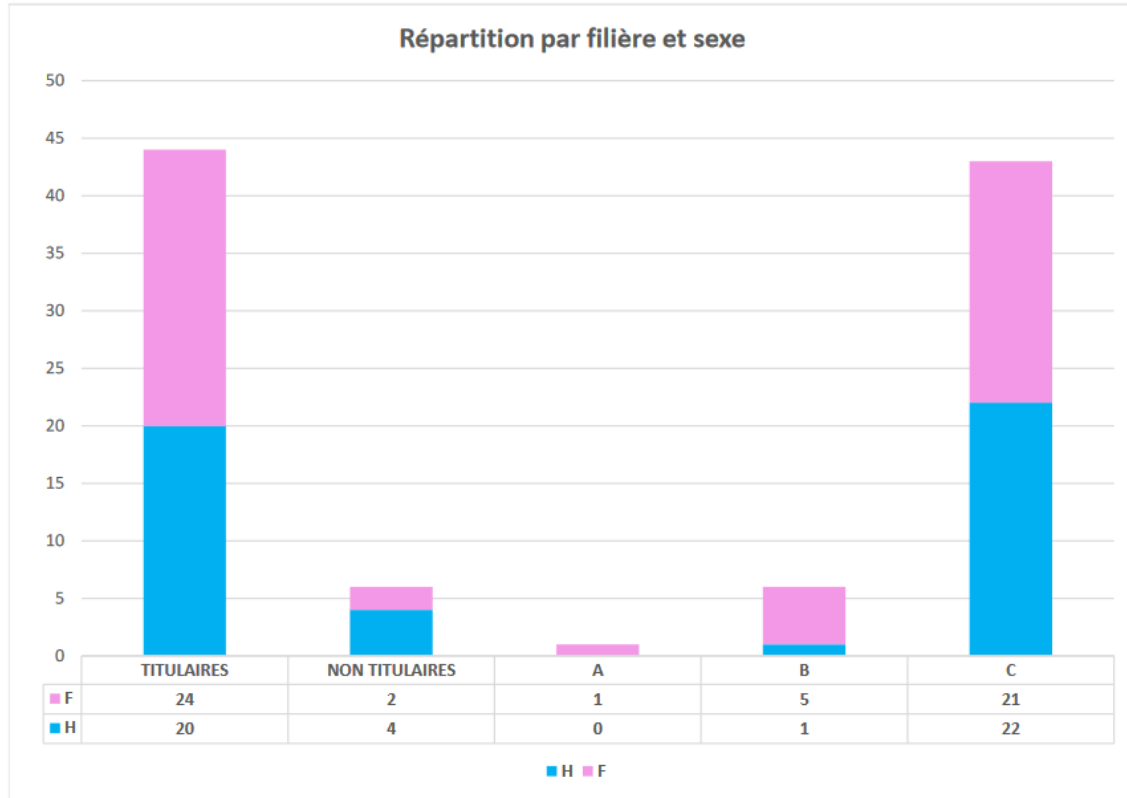
LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les Lignes Directrices de Gestions (LDG) ont été approuvées fin 2021. Elles définissent la politique RH du mandat et fixent les critères d'avancement de grade ou de changement de cadre d'emploi.
En 2023 : 4 agents ont dans ce cadre bénéficié d'un avancement de grade ²⁹

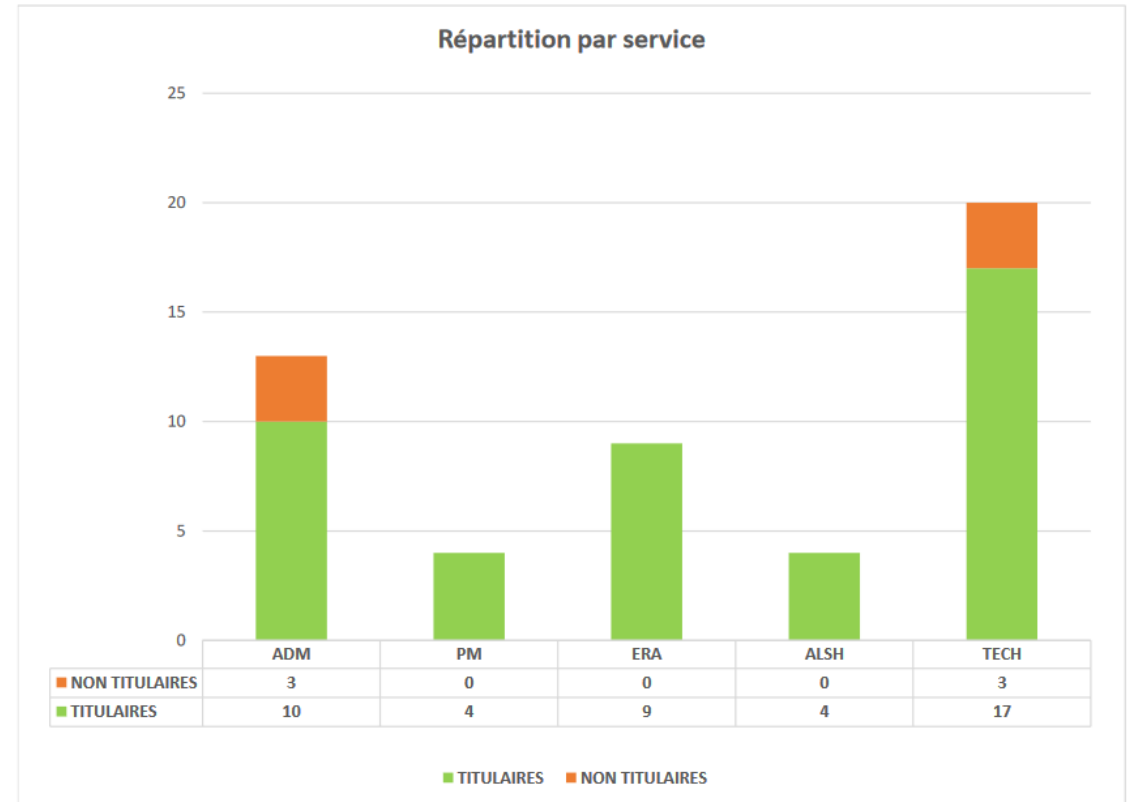
STRUCTURE DU PERSONNEL

... 31/12/2023 (ANNEXE CA 2023)

Fin 2022 (extrait bilan social)
 La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 50 ans (+ 2 ans par rapport à 2021).
 NB : d'ici 5 ans, 10 agents devraient partir à la retraite.
 9 travailleurs handicapés employés.



Majoritairement des femmes (sauf techniques/espaces verts)
 Et des agents de catégorie C



Recours à des contractuels pour les besoins ponctuels (certains ne sont donc pas comptabilisés à la date du bilan)
 Ou à défaut de candidature de titulaires

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS PLUS DE 320 000 €

- Subventions aux associations : plus de 125 000 € pour accompagner leurs activités auprès des Bouillarguais et un soutien supplémentaire apporté aux associations les plus actives
- Subventions aux écoles, dont le forfait communal versé à Charles Péguy pour les élèves Bouillarguais qui y sont inscrits
- Maintien de l'opération « coup de pouce permis » : une aide 200 € par jeune qui obtient le permis de conduire automobile, qui permettrait d'aider 25 jeunes en 2023 (20 ont été soutenus en 2022)
- Subvention à la crèche : 80 000 € (à valider)
- Pérennisation de l'aide à la rénovation des façades (15 000 €) pour la 8^{ème} année, après un élargissement du périmètre décidé en 2019 qui a permis de soutenir plus de projets

Le contrôle de la CRC

engagé en 2023 a déclenché 2 nouveautés mises en place dès 2024 :

- **L'évaluation des avantages en nature** dont bénéficient les associations
- La mise en place d'un **processus** de demande, d'attributions et de suivi des subventions versées par la commune aux associations

INVESTISSEMENTS POUR LE MANDAT 2020-2026

... RAPPEL DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Une programmation répartie en 3 volets :

- Finaliser l'aménagement du pôle des Aiguillons (zone Agora) : sport, culture et loisirs
- Améliorer la voirie communale et les réseaux
- Maintenir un bon niveau d'équipement public et continuer l'embellissement de la ville

Soit 18 millions d'€ de dépenses réelles (hors remboursement du capital des emprunts) prévus jusqu'en 2026 ainsi répartis en principe :

- 1 million d'€ pour le pôle des aiguillons (zone Agora) : équipements culturel et sportifs
- 1 million d'€ de travaux de voirie par an, y compris les chemins ruraux
- 1 million d'€ pour les autres dépenses par an (bâtiments, projets ponctuels)

Chaque année, les enveloppes sont ajustées selon l'avancée des projets et les opportunités, et selon les imprévus

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement au taux de 15,761 % (il passera à 16,404 % en 2025) : recette évaluée à 210 000 € en 2024 (sous réserve de validation préfectorale) - Depuis 2024, les dépenses d'aménagement des terrains ont aussi été intégrés
- Un excédent cumulé 2023 prévisionnel à 4 millions d'€ (dont une partie s'explique par des dépenses non engagées) sera partiellement affecté en recettes d'investissement pour financer les projets
- Baisse estimée des droits de mutation en raison de la crise immobilière
- Virement de la section de fonctionnement, estimé à 2,75 millions d'€
- Une taxe d'aménagement (due par le bénéficiaire d'une opération d'urbanisme) évaluée avec précaution à 60 000 € (la crise immobilière réduit les transactions, donc la TA) ; tenant compte du reversement partiel à Nîmes Métropole pour la 2^{ème} année en 2024
- Opérations d'ordre pour les amortissements : évaluées à 180 000 € (pour rappel, le calcul est fait au prorata temporis depuis le passage en M57)
- Versement de subventions obtenues : solde Ponsonailles, école Marcel Pagnol, SMEG. Celles demandées (mairie, extension du cabinet médical, vidéoprotection) ne seront inscrites au budget qu'en cas de notification positive

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Projets 2024
Voirie - Réseaux	<p>Travaux ponctuels de voirie nécessaires au maintien de l'état des voies communales et à la sécurisation des ouvrages d'art (ponts notamment)</p> <p>Travaux de performance énergétique et l'harmonisation du parc d'éclairage public (relance d'un contrat)</p> <p>Lien avec Nîmes métropole pour les travaux sur les réseaux pluvial, l'eau et l'assainissement (rue de la paix notamment)</p> <p>Réfection du chemin des Aiguillons dans le cadre de la réalisation de 2 projets d'aménagement résidentiels (PUP)</p> <p>Piste cyclable vers Nîmes en partenariat avec le conseil départemental et Nîmes métropole</p> <p>Fin des travaux voirie/réseaux secs du quartier « chemin des alouettes/rue des chasseurs »</p>
Agora	<p>Fin des études et début des travaux pour la suite de l'aménagement de la zone de l'Agora : dévoiement du réseaux BRL, VRD, création de 2 terrains de football (avec buvette, vestiaires, locaux), création d'un parcours sportif paysager, d'espaces de rencontre et de jeux</p> <p>Continuité des études pour les équipements du tennis (4 terrains avec club house), des terrains de padlle et de pétanque (avec local réservé)</p> <p>Le stationnement est aussi prévu et sera adapté à chaque phase</p>
Autres	<p>Travaux d'extension du local médical et aménagement de la place des Tamaris</p> <p>Fin de la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie</p> <p>Engagement d'un programme pluriannuel de travaux à la maison de retraite en faveur d'économie d'énergie</p> <p>Maitrise d'oeuvre et travaux pour la rénovation de la toiture de l'église</p> <p>Accessibilité de la bergerie (rdc et étage) et rénovation de l'office et des toilettes extérieurs</p> <p>Début de la désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire</p> <p>Etude pour la mise en place de photovoltaïque sur les bâtiments scolaires en autoconsommation</p> <p>Continuer l'aide à la rénovation des façades et les acquisitions foncières en emplacement réservé (place de la Madone)</p> <p>Maintenir un bon niveau d'équipement public (enfance, mobilier urbain, vidéoprotection, véhicules/matériels techniques...)</p> <p>Relance de la procédure de sélection de l'aménageur de la ZAC de Bonice</p> <p>Replantation de végétaux à la place des arbres coupés (lotissements)</p>

Soit une dépense prévisionnelle de **5 M€ réels en 2024**

y compris 100.000 € pour dépenses imprévues et reste à réaliser 2023

(hors remboursement du capital et hors opérations d'ordre)

Et toujours, la prise en compte des questions environnementales (biodiversité, qualité de l'eau, décarbonation, budget vert...) pour les projets d'embellissement de la ville

BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

Ce budget excédentaire ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il permet de créer et de vendre des concessions au cimetière communal.

Il est à équilibré à 25 000 €.

Les tarifs des concessions et du columbarium seront mises à jour puisqu'ils n'avaient pas évolué depuis 2015 malgré une inflation nette en 9 ans.

Des dépenses concernant le cimetière sont aussi réalisées sur le budget général

- En 2024 : cette année, un logiciel de gestion du cimetière va être acheté afin de centraliser les données.
- A l'issue, la signalétique du cimetière sera aussi repensée.
- Des travaux sont aussi faits dans le « nouveau » cimetière pour optimiser les allées

CCAS

... INFORMATIONS SUR LE BUDGET ET LES ACTIONS

- Budget prévisionnel stable à avec un personnel dédié (rémunéré par le budget général), accompagné d'un engagement étroit de l'adjointe et du conseil d'administration à 69 000 € an, très impliqué et régulièrement réuni pour l'analyse des dossiers et la discussion des projets.
- Financé principalement par un bon autofinancement, résultat d'une gestion sérieuse, et par une subvention revalorisée à 15 000 € versée par le budget général.
- Il permet de délivrer une aide d'urgence (hygiène et alimentation) en et une aide au paiement des factures d'énergie. Le conseil d'administration du CCAS se réunit régulièrement pour étudier les dossiers et vérifier que les critères d'éligibilité sont respectés, A partir de janvier 2024 : changement de prestataire pour l'aide alimentaire, suite au souhait de l'association jusqu'ici partenaire Le Petit Bonheur) de se consacrer à d'autres activités.
- Le CCAS délivre aussi un accompagnement dans l'instruction des dossiers pour le maintien à domicile, des ventes de tickets de bus à tarifs préférentiels, d'organiser des manifestations pour les Séniors (semaine bleue, repas ou colis de Noël pour les plus de 75 ans, santé, sorties culturelles, voyage avec l'UDCCAS...). Les projets de séjours et sorties sont très appréciés et seront renforcés. L'ANCV propose en effet depuis 2 ans des voyages à des tarifs attractifs (réservés aux retraités car ces voyages sont financés en partie par la CARSAT), le CCAS de Bouillargues ne participe absolument pas financièrement aux voyages. Pour 2023 : Hendaye et Hyères.
- Un portage de repas (fournis par Toque et Sens) est aussi assuré 3 fois par semaine par du personnel communal qui assure ainsi un lien social de proximité. Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est important et le tarif est avantageux (6,80 € le repas).

CCAS

... PARTENARIATS ET ACTIONS

Depuis 3 ans : partenariat CCAS + association Via Femina Fama

- lutte contre les violences conjugales + contribue activement à la protection des victimes de violences et leurs enfants.
- Permanence toutes les 3 semaines, sur RDV.
- Nouveauté au printemps 2022 : le partenariat entre le CCAS et l'association s'est renforcé : chaque semaine, ateliers de reconstruction, axés sur le corps, la voix, la création (avec un professionnel).
- Objectif : permettre aux victimes de violences de reprendre confiance en elles.

Depuis le printemps 2023 : partenariat CCAS + association Amaëlles

- Création d'une halte au répit sur la commune pour soutenir les aidants.
- L'aidant peut laisser son parent, son conjoint chaque mardi après midi pendant 3 heures dans un lieu sécurisé, entouré de personnel compétent et qualifié. L'aidant peut ainsi prendre du temps pour lui pendant ces quelques heures. Pendant ce temps, la personne fait des activités de mémoire, de travail manuel.
- Inscription sur RDV. Très gros succès !

Depuis le début d'année :

- Un partenariat est signé avec l'association APO-G pour proposer des ateliers d'échanges avec les parents Bouillarguais
- un groupe de travail réfléchit à des actions qui pourraient être menées sur la commune, toujours en lien avec l'action sociale, et toujours dans le but d'être aux côtés des Bouillarguaises et Bouillarguais les plus fragiles.

RAPPEL CALENDRIER BUDGETAIRE 2024

31 décembre 2023

Clôture de l'exercice budgétaire 2022

Date limite d'adoption des décisions modificatives relatives à l'exercice N-1
(*art. L.1612-11 du CGCT*)

21 janvier 2024

Date limite pour l'ajustement des crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre N-1 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre entre les deux sections du budget précédent (*art. L.1612-11 du CGCT*)

31 janvier 2024

Date limite de mandatement et d'émission des titres de recettes pour les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre budgétaire au titre de N-1 (journée complémentaire)

15 avril 2024

Date limite de vote du budget primitif après organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédents (*art. L.1612-2 du CGCT*) (10 semaines pour les régions). Dans le cas où toutes les informations indispensables au vote du budget primitif ne sont pas fournies, un délai de 15 jours supplémentaires à compter de la diffusion de ces informations est accordé (*art. L.1612-2 du CGCT*)

1^{er} mai 2024

Date limite de transmission par le receveur municipal du compte de gestion N-1 au conseil municipal pour les communes dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet suite à un vote initial en déséquilibre (*art. L.1612-9 du CGCT*)

15 juin 2024

Date limite d'adoption des comptes administratifs et budgets primitifs pour les collectivités dont le budget N-1 a été réglé et rendu exécutoire par le préfet en cas de renouvellement des organes délibérants

30 juin 2024

Date limite de vote du compte administratif N-1 (*art. L.1612-12 du CGCT*)

15 juillet 2024

Date limite de transmission du compte administratif N-1 au préfet (*art. L.1612-13 du CGCT*)

31 décembre 2024

Clôture de l'exercice budgétaire 2023

**MERCI
DE
VOTRE
ATTENTION**

ROB 2024
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024